

## **Gouvernance : projets de recherche**

### **Le vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants : fer de lance d'une nouvelle participation actionnariale ?**

Louise Champoux-Paillé  
Économiste, MBA, ASC  
Coordonnatrice des projets

Depuis le début des années 2000, les actionnaires et la population dans son ensemble ont été étonnés, voire même indignés, de la croissance vertigineuse des salaires des hauts dirigeants des entreprises. Non seulement l'envergure des rémunérations fut-elle mise en cause, mais également la nature des politiques conduisant à pareils excès, la transparence dans les stratégies de divulgation aux actionnaires, le rôle des membres des conseils d'administration et des comités de rémunération ainsi que le droit des actionnaires à être consultés ou à adoptés de telles politiques.

Une telle situation conduisit, dès le début des années 2000 plusieurs pays européens à adopter, des réglementations exigeant que les entreprises soumettent aux actionnaires soit sous forme de vote consultatif ou contraignant leur politique de rémunération. Rappelons, de plus, que toutes les entreprises américaines ayant fait l'objet d'une aide gouvernementale dans le cadre de la crise financière 2008-2009 doivent soumettre la rémunération à un vote consultatif. Au Canada, une quinzaine d'entreprises canadiennes ont accepté, au cours de 2009, de soumettre leur politique de rémunération aux actionnaires à titre consultatif.

L'objectif de la recherche sera, sur une période de trois ans, de suivre l'implantation du vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants au Canada. Plusieurs éléments feront l'objet d'analyse et de réflexion : le processus de régie interne de ces organisations, les documents de divulgation émis par les comités de rémunération et les conseils d'administration, les stratégies de consultation des actionnaires avant et après le vote consultatif et les impacts du vote sur le plan de la rémunération des hauts dirigeants, mais également sur les relations de l'organisation avec ses actionnaires. Outre de documenter l'expérience québécoise et canadienne, cette étude visera à déterminer si cette dernière est similaire ou différente de celle d'autres pays et de comprendre les différences.

Finalement, cette recherche aura comme dernière finalité de déterminer si ce processus consultatif aura permis d'accroître la participation actionnariale et proposer des améliorations afin que les actionnaires de toute taille puissent pleinement exercer leurs droits.